



ACTE D'AUTORISATION

Correction - Famille de produits biocides

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. La famille de produits biocides:

Korasit NG Biocidal Product Family - Famille de produits biocides est autorisé conformément à l'article 34 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 02/10/2025. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

KURT OBERMEIER GMBH & CO KG

Berghauserstrasse 70

DE D-57319 BAD BERLEBURG

Numéro de téléphone: 0049(0)27515240 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial de la famille de produits: **Korasit NG Biocidal Product Family - Famille de produits biocides**
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: **BE2020-0024-00-00**
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
 - o **SL - concentré soluble**
 - o **AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions**
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Propiconazole (CAS 60207-90-1): 0.15 - 1.5%
Tebuconazole (CAS 107534-96-3): 0.156 - 1.56%
Perméthrine (CAS 52645-53-1): 0.269 - 2.69%



- Autres substances dangereuses:

2-(2-butoxyethoxy)éthanol (CAS 112-34-5): 0.3 ?3.0%
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) : 0 ?0.09%
Acide acétique (CAS 64-19-7): 0 ?1.045%
Cocamide oxide (CAS 61788-90-7): 0.75 ?7.5%
C.I. Basic Blue 159 (CAS 83969-12-4): 0 ?0.02%
C.I. Basic Blue 3 (CAS 93966-70-2): 0 ?0.075%
C.I. Basic Red 18:1 (CAS 82205-20-7): 0 ?0.675%
C.I. Basic Yellow 51 (CAS 55850-01-6): 0 -0.075%
C.I. Basic yellow 28 (CAS 58798-47-3): 0 ?0.75%
Acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2): 0.05 ?0.85%
Ether monométhylrique de dipropyleneglycol (CAS 34590-94-8) : 0.15 ?1.5%
Epsilon-Caprolactam (CAS 105-60-2): 0 ?0.105%

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:

8 Produits de protection du bois

Uniquement autorisé pour une utilisation par autoclave sous vide, trempage automatique pulvérisation automatisée, trempage manuel, submersion, application par pinceau en préservation préventive du bois résineux et feuillu dans les classes d'emploi 1 (à l'exclusion des lieux d'habitation) et 2, ainsi qu'en préservation préventive du bois résineux dans la classe d'emploi 3.

§2. Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Korasit NG Biocidal Product Family - Famille de produits biocides:

KURT OBERMEIER GMBH & CO KG , DE

- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH Material Protection Products , DE

- Fabricant Tebuconazole (CAS 107534-96-3):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH Material Protection Products , DE

- Fabricant Perméthrine (CAS 52645-53-1):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH Material Protection Products , DE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 3 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides.



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

- Conformément à l'article 18 de la réglementation CLP (CE) No 1272/2008, le nom et la concentration des substances dangereuses ci-dessous ne doivent pas être repris sur l'étiquette :
 - o 2-(2-butoxyethoxy)éthanol (CAS 112-34-5)
 - o 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
 - o Acide acétique (CAS 64-19-7)
 - o C.I. Basic Blue 159 (CAS 83969-12-4)
 - o C.I. Basic Blue 3 (CAS 93966-70-2)
 - o C.I. Basic Red 18:1 (CAS 82205-20-7)
 - o C.I. Basic Yellow 51 (CAS 55850-01-6)
 - o C.I. Basic yellow 28 (CAS 58798-47-3)
 - o Acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)
 - o Ether monométhylque de dipropylenglycol (CAS 34590-94-8)
 - o Epsilon-Caprolactam (CAS 105-60-2)

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle simultanée - Famille de produits biocides le 03/11/2020

Correction, le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
(Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019)
L. Louis

10/12/2020 15:37:49